



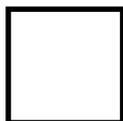
France

FICHE DE DONNEES DE SECURITE**1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE**

Nom du produit: **Lexan granulés jaunes**
Granulés appât insecticide (Biocide PT18 et 19)
N° d'homologation 2070243 (Logement et transport d'animaux domestiques)

Fournisseur: KWIZDA-France SAS
30 avenue de l'Amiral Lemonnier
78160 MARLY-LE-ROI (France)
Tel : 01 39 16 09 69
ah@kwizda-france.com

Appel d'urgence, centre anti-poison tél : 01 40 05 48 48

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

EC: Exempté de classement.

Principaux dangers : Néant
Risques spécifiques : Néant
Principaux symptômes aigus : Sensations d'irritation cutanée.

3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**Préparation**

Appât solide (granulé) pour mouches(GB)

Composants ou impuretés contribuant aux dangers:

Acétamipride

Teneur: 5 g/kg N° CAS : 160430-64-8

Etiquette CEE de la matière active: Xn Nocif
R20/22 Nocif en cas d'ingestion et d'inhalation
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques,
peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

4. PREMIERS SECOURS

Instructions pour le médecin :

Traitement symptomatique.

Inhalation

Faire respirer de l'air frais ;
Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver à l'eau et au savon, rincer abondamment à l'eau ;
En cas d'irritation persistante, consulter un médecin.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement avec de l'eau claire pendant au moins 15 minutes
En cas d'irritation persistante, consulter un ophtalmologiste.

Ingestion

Rincer la bouche à l'eau.
Ne pas faire vomir.
Donner de l'eau à boire.
Consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Extincteur à poudre polyvalente, à neige carbonique, à eau ou à CO₂.

Equipement de protection

Pas de mesures particulières.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles

Voir équipement de protection au paragraphe 8.

Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas se débarrasser du produit et de son emballage dans des lieux non autorisés.

Méthodes de nettoyage

Des petites quantités de produit peuvent être balayées et mises dans un endroit défini au préalable par écrit à cet usage ou mis dans un container.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation**Mesures collectives de protection**

Ne nécessite pas de mesure spécifique ou particulière.

Mesures spéciales de protection

Manipuler/mettre en œuvre en respectant les règles de protection générales de sécurité et d'hygiène industrielle.

Précautions particulières:

Se laver les mains et la peau découverte au savon après toute manipulation.

Stockage**Température de stockage**

Température ambiante.

Mesures spéciales de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Lieux de stockage

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandés

Acier G3, P.E.H.D

Matières incompatibles au stockage

Non connu.

Autres recommandations

Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

Ne pas réutiliser les emballages vides.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE**Equipements de Protection Individuelle****Protection respiratoire**

Il est recommandé de porter un masque en cas de quantité de poussière importante.

Protection des mains

Il est recommandé de porter des gants

Protection des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection en cas de quantité de poussière importante.

Protection de la peau et du corps

Il est recommandé de porter des vêtements de protection en cas de quantité de poussière importante.

Mesure d'hygiène spécifique

Assurer une bonne aération des locaux de travail.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Etat physique:	solide
Forme:	granulé
Couleur:	jaune
Odeur:	soufrée
Masse volumique:	> 1 à 20°C
Solubilité:	soluble dans l'eau
Point éclair :	>100°C

10. STABILITE ET REACTIVITE

Matière à éviter :

Pas de produit de décomposition dangereux connu dans les conditions normales d'emploi et de stockage.

Produit de Décomposition/Combustion

Non connu.

Conditions à éviter

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Pour la matière active :

DL50 orale rat : 417 mg/kg - Sexe : M

DL50 orale rat : 314 mg/kg - Sexe : F

DL50 dermale rat : >2000 mg/kg

Toxicité aigue par inhalation, 4 heures, rat CL50 : >1.15 mg/l d'air

Pouvoir Irritant

Irritation cutanée (lapin) : Non irritant

Irritation oculaire (lapin) : Non irritant

Sensibilisation

Pas d'effet rapporté à ce jour lié à l'exposition professionnelle.

Le granulé contient un agent d'amertume (dénatonium benzoate) qui contribue à la limitation des risques d'ingestion accidentelle par les enfants. Il importe toutefois de bien respecter les mesures de précaution indiquées sur l'étiquette de l'emballage. Eviter la manipulation à main nue et tenir hors de portée des enfants et des animaux domestiques.

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

Récupérer les granulés après usage, les mettre dans des récipients destinés à l'élimination des déchets.

Les granulés sont solubles dans l'eau.

Données pour la matière active (Acétamipride)

EC50 / 48h 49,8 mg/l (Daphnés)

EC50 / 96h >100 mg/l (Truite arc-en-ciel)

LbC50/72h >98,3 mg/l (Algues)

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Le produit non utilisé et l'emballage peut être éliminé en tant que déchet non dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ces déchets.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

RID/ADR: non classé
ICAO/IATA-DGR: on classé
GGVSee/IMDG-Code: non classé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Etiquetage: conforme aux Directives CEE

Classement UE

Non classé.

Conseils de prudence

S2: Conserver hors de la portée des enfants.
S13: Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S29/35 : Ne pas jeter les résidus à l'égout, ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.
S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

16. AUTRES INFORMATIONS**Phrase de risque présente au paragraphe 3 :
(Ne correspond pas au classement du produit fini)**

R22 Nocif en cas d'ingestion.
R20 Nocif par inhalation.
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Cette fiche complète la notice technique du produit mais ne la remplace pas. Les renseignements fournis sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée en tête de page, ils sont fournis de bonne foi. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques éventuels inhérents à des usages non conformes à ceux pour lesquels le produit a été conçu.